

Ecole Supérieure d'Art de Lorient – MCC/AERES

le 31 mars 2009

Madame la Ministre de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre,

Les professeurs, les étudiants, le personnel administratif, le directeur de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorient, se sont réunis en assemblée générale le mercredi 25 mars 2009 et s'associent pour vous demander de bien vouloir suspendre, le temps d'en reconsidérer les enjeux, la procédure actuellement mise en œuvre par votre Ministère quant à la reconnaissance du DNSEP au grade de Master.

A lire les buts de l'évaluation et des prescriptions, l'on ne peut que souscrire au premier et troisième points, faire progresser la formation conduisant au DNSEP et préserver les aspects positifs et originaux de la formation artistique des écoles d'art françaises ; en revanche, nous ne pouvons que nous interroger pour ce qui tient aux normes européennes d'assurance qualité (sommes-nous des produits ?) et à la réduction de l'écart avec les formations universitaires (doivent-elles être notre unique modèle ?).

Nos enseignements et leurs mises en œuvre ne sont pas de l'ordre des schémas universitaires.

Toute notre énergie se déploie pour que les étudiants puissent se trouver, se retrouver, s'exprimer, prendre confiance pour créer.

L'acquisition des connaissances ne se produit pas par la transmission de savoir ipso facto, mais à partir des questionnements formulés par l'étudiant.

L'acquisition des savoir-faire ne se produit pas par la seule maîtrise des outils mais plutôt par l'expérimentation qu'ils permettent.

La recherche n'est pas une fin mais un moyen ; pourquoi devoir écrire un mémoire de 100 à 150 000 signes lorsque l'objet du diplôme est bien la création d'œuvres, la démonstration d'une démarche créative maîtrisée et la production d'une pensée personnelle assumée.

Jean Lancry, (directeur du CERAP, Université Paris 1), situe clairement les principales frontières entre le champ des arts plastiques à l'université et les autres enseignements artistiques :

« Alors qu'un étudiant d'une Ecole des Beaux-Arts investit le champ de sa pratique personnelle, alors qu'un étudiant en esthétique (ou toute autre science de l'art) réfléchit sur des œuvres produites par d'autres que lui, l'étudiant en arts plastiques à l'université s'appuie sur sa pratique personnelle pour conduire une réflexion originale sur le champs de l'art ».

En ce sens, dans le cas des écoles d'art, le mémoire de fin d'étude ne peut devenir l'élément déterminant de l'obtention du diplôme qui attribue le grade.

Parmi les mots qui ont envahi les champs des enseignements supérieurs, Master a pris une résonance particulière, il est devenu incontournable dans le vocabulaire des lycéens, des parents, des étudiants, des élus, de nous tous. Il est devenu plus qu'un signe, une marque signifiant 5 années d'études supérieures. C'est un objectif à atteindre, à la portée de la plupart ; « licence » est une étape ; « doctorat » est réservé à quelques uns...

Cinq années d'étude en écoles supérieures d'art sont à considérer au même niveau que dans tous les autres secteurs d'enseignement.

L'obtention du DNSEP valant grade de Master apportera une meilleure lisibilité à nos enseignements ; lisibilité qui nous fait largement défaut quand nous devons convaincre et impliquer, avec les villes, de nouveaux partenaires financiers.

Cette lisibilité permettra à nos écoles de bénéficier d'une information plus efficace, non seulement en tant que réseau d'école formant un ensemble cohérent et solidaire irrigant le territoire national, mais aussi établissement par établissement, car chacun est particulier ; ce réseau d'école au sein d'un réseau plus large portant réflexion et diffusion des formes artistiques les plus contemporaines des arts plastiques.

Cette reconnaissance du DNSEP au grade de Master doit simultanément s'accompagner de la reconnaissance des enseignants impliqués comme professeur-chercheur, et donc de l'évolution du statut des PEA.

Nous vous remercions de prendre en compte ces demandes.

Copies à :

- Monsieur le délégué aux arts plastiques, Olivier Kaepelin
- Monsieur le directeur des affaires culturelles de Bretagne, Jean-Yves le Corre
- Monsieur le Maire de Lorient, Norbert Métairie
- Madame l'adjointe au Maire chargée de la culture, Emmanuelle Williamson
- L'ANDEA, Association nationale des directeurs des écoles d'art
- La CNEEA, Coordination nationale des enseignants des écoles d'art